



Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 14 décembre 2023 à 19h30.

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-Centre à dix-neuf heures trente, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du sept décembre deux mil vingt-trois dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 23

Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Olivia SALLÉ, Cyprien DUBUS, Hélène FOURDRIGNIER, Marie-Astrid DELANNOY, Patrice PUCHOIS, Dominique SKRZYPCZAK, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL, Yannick LIEVIN, Annie BAGGIO, Philippe KUPPENS.

Absents ayant donné procuration : 6

Madame Marie-Françoise TAHON donne procuration à Madame Katia TYTGAT
Madame Catherine MORTREUX donne procuration à Monsieur Cyprien DUBUS
Monsieur Jean MOULLIÈRE donne procuration à Madame Angélique DEKOKER
Monsieur Pierre DEHOVE donne procuration à Monsieur Luc MONNET
Madame Sandrine BROCARD donne procuration à Madame Joëlle DUPRIEZ
Monsieur Emmanuel CHARETTE donne procuration à Madame Annie BAGGIO

Secrétaire :

Cyprien DUBUS

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil municipal pour leur présence et salue également le public présent physiquement et les internautes qui suivent la séance en direct via les réseaux sociaux.

Monsieur le Maire fait le point des procurations et annonce que la commune est représentée ce soir à Hazebrouck par Madame Amandine GOUDARD, Adjointe au développement durable, au cadre de vie et à la mobilité, pour la remise des trophées dans le cadre du dispositif du Département « Villes et villages fleuris ». Dans la catégorie des villes de 5000 à 7500 habitants, la commune a reçu la mention « Très bien » pour le fleurissement des parcs et jardins de la commune.

Monsieur le Maire annonce également que l'installation du Conseil municipal des enfants s'est déroulée ce jour avec beaucoup de joie et d'émotion pour les enfants et leurs parents. Ils sont 20 écoliers des 3 groupes scolaires, Marie Navart, Jules Verne et Saint-Martin, à avoir été élus pour un mandat de 2 ans.

Au préalable, chaque élève avait rédigé sa profession de foi. Il y a eu des sujets attendrissants comme « Mettre un banc de l'amitié dans les cours de récréation » et aussi beaucoup de sujets soulevés, en particulier autour des questions d'environnement, de solidarité et de bien-vivre ensemble. Leur mandat de 2 ans leur permettra de découvrir le fonctionnement des institutions et de la démocratie. L'objectif étant

que l'enfant devienne acteur à part entière de sa commune. Nous les remercions pour leur investissement et leur souhaitons beaucoup de succès dans leur projets municipaux.

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire propose de faire un point sur l'actualité.

Le 1^{er} décembre, les fêtes de la Sainte-Barbe et de la Sainte-Geneviève ont été l'occasion pour la municipalité et la population de remercier les sapeurs-pompiers et les gendarmes et de mettre à l'honneur 3 pompiers retraités templeuvois.

Le Marché de Noël organisé samedi 3 décembre par les Rencontres Culturelles en Pévèle Carembault et la municipalité a été un beau succès.

Mercredi 6 décembre, jour de la Saint-Nicolas, a eu lieu la pose du coq en haut du clocher de l'église Saint-Martin. Toute la communauté templeuvoise était réunie, les entreprises et compagnons qui ont participé au chantier, les élus, les habitants, les familles, les enfants, les paroissiens ainsi que l'Abbé LEURENT. Ce fut un beau rassemblement fraternel, une fierté et une émotion partagée par tous pour cet événement très symbolique de la vie templeuvoise. Un bel article est d'ailleurs paru dans la Voix du Nord au sujet de cette repose du coq en haut du clocher.

Monsieur le Maire avoue être quelque peu dubitatif suite aux tracts et articles qui ont suivis à propos de l'action municipale. Généralement, il y a deux manières de réagir. On peut s'inspirer de la célèbre formule de la famille royale Britannique « Never explain, Never complain » à savoir ne jamais se plaindre, ne jamais s'expliquer. Mais la présentation et l'explication des projets font partie de la transparence de l'action publique et tout ce qui est réalisé par la municipalité est présenté, expliqué, débattu en commission puis en Conseil municipal.

Pourtant Monsieur le Maire constate des erreurs d'interprétations. Alors l'autre manière de réagir est de s'inspirer de la formule de Willy Brandt, « celui qui laisse commettre une injustice, ouvre la voie à d'autres injustices ». Donc, il faut dénoncer, rectifier les fausses interprétations et rétablir la vérité. Monsieur le Maire indique que la vérité sur le projet du Jardin des loisirs sera rétablie et confirme d'ores et déjà qu'il s'agit d'un équipement d'intérêt général pour les Templeuvois et les habitants du territoire.

Avec les fêtes de fin d'année qui approchent, la magie et l'esprit de Noël seront bien présents à Templeuve-en-Pévèle. En effet, à l'agenda de ces prochains jours :

Un concours de fenêtres de Noël est organisé avec pour thème une décoration éco-responsable. Les 18, 19 et 20 décembre, le jury passera devant les fenêtres afin de découvrir les créations. Les lots seront remis lors du village de Noël du vendredi 22 décembre au passage de la Grange.

Les traditionnelles coquilles de Noël seront distribuées aux écoliers le vendredi 22 décembre au chalet du Père Noël au passage de la Grange.

Monsieur le Maire remercie les élus qui distribuent en porte à porte les chèques cadeaux aux aînés de plus de 70 ans. La municipalité conjugue ici les solidarités puisque ces chèques cadeaux d'une valeur de 20 € sont à dépenser chez les commerçants templeuvois. Monsieur le Maire se réjouit des commerces qui fleurissent à Templeuve-en-Pévèle et qui soulève beaucoup d'enthousiasme de la part des habitants.

Le vendredi 22 décembre, le village de Noël organisé par la municipalité aura lieu au parc d'Anchin et au passage de la Grange avec à partir de 17h une déambulation du Père Noël, de la Mère Noël et de ses lutins dans les rues de la commune.

A partir de 18h :

- Tours en charrette avec la Mère Noël
- Séance photos avec le Père Noël au passage de la Grange
- Maquillage et déambulation de soldats lumineux
- Dégustation de vin et chocolat chaud offert par la municipalité
- Vente de gaufres et de croque-monsieur au profit du CCAS
- Musiques de Noël par l'harmonie de Templeuve

A 19h30, spectacle féérique de clôture au parc d'Anchin

Samedi 23 décembre à 15h – Loto de Noël - Salle polyvalente - AS Templeuve
Dimanche 24 décembre à 19h - Messe de Noël - Eglise Saint-Martin
Dimanche 31 décembre à 19h30 – Réveillon de la St Sylvestre - Salle polyvalente - La Patriote

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour du Conseil municipal.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

2- Actualisation des tarifs de restauration scolaire à compter du 1^{er} janvier 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian LEMAIRE, Adjoint à la vie scolaire. Monsieur Christian LEMAIRE fait un petit rappel concernant les tarifs de cantine.

En 2021, le Conseil municipal avait délibéré sur les tarifs de cantine car suite à une augmentation du prestataire, le différentiel à supporter par la commune devenait un peu préoccupant. Alors, pour ne pas grever le budget des parents, il avait été décidé de passer de cinq composants pour les repas à quatre composants. Néanmoins, le surcoût avait été supporté par la commune.

Puis, cette année avec l'inflation, à la rentrée de septembre, l'augmentation des denrées a obligé notre prestataire à répercuter cette augmentation sur le prix d'achat des repas, augmentation substantielle de 12,65 %. Étant donné les 52 000 repas qui sont servis par an, cela représente, pour la commune, un budget supplémentaire de 16 120 €.

Suite à ce constat et à l'étude de la situation en commission, une nouvelle grille tarifaire est proposée. Monsieur Christian LEMAIRE précise que depuis septembre, c'est la commune qui supporte cette augmentation. La délibération propose de mettre en place les nouveaux tarifs à partir du 1^{er} janvier 2024.

Monsieur Christian LEMAIRE rappelle que l'orientation de la commission est de ne pas impacter les familles qui se situent au niveau du premier quotient familial. Par contre, l'augmentation a été répartie sur les trois autres quotients familiaux, à hauteur de 53 % pour les familles et de 47 % pour la municipalité.

La grille proposée ce soir présente quatre quotients familiaux qui permettent d'appliquer la tarification ainsi qu'un tarif pour les familles extérieures à Templeuve avec deux quotients selon les revenus. La tarification du quotient 1 pour les Templeuvois à 2,45 € par repas est donc inchangée par rapport à la dernière grille tarifaire.

RESTAURANT SCOLAIRE				
Quotient Familial	Quotient 1 inférieur à 700	Quotient 2 de 701 à 1000	Quotient 3 de 1001 à 1500	Quotient 4 supérieur à 1500
Templeuvois	2,45 €	3,25 €	3,55 €	3,85 €
Quotient Familial	Quotient 1 inférieur ou égal à 1000		Quotient 2 supérieur à 1000	
Extérieur à Templeuve-en-Pévèle	4,80 €		5,80 €	

Monsieur Christian LEMAIRE précise que l'augmentation représente 0,15 € par repas pour les tranches deux, trois et quatre, soit 0,60 € à la semaine et 2,40 € par mois.

En résumé, Monsieur le Maire confirme que la première augmentation des tarifs avait été totalement assumée sur le budget communal. Aujourd'hui, la commission propose que la commune assume la moitié des frais supplémentaires et demande aux familles une contribution à hauteur de 0,15 € par repas.

Suite à l'augmentation importante du prix du repas de restauration scolaire par le prestataire pour l'année 2024, Monsieur le Maire soumet les nouveaux tarifs de restauration scolaire de la commune applicables au 1^{er} janvier 2024 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

3- Actualisation des tarifs des concessions funéraires et autres prestations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux finances et aux affaires juridiques. Monsieur Stéphane MICHEL remercie Madame Manuella DELESALLE, Conseillère déléguée aux espaces funéraires, Madame Mélanie MAZINGARBE, responsable des Finances et Monsieur Vianney FACHE, responsable des services à la population qui ont travaillé sur ce dossier des concessions funéraires et autres prestations.

Monsieur Stéphane MICHEL explique que la tarification des concessions funéraires n'augmente pas et que toutes les prestations qui existaient déjà sont inchangées. Pour le prix de la concession cimetière, par exemple, le lopin de terre traditionnel qui fait 2,50 m sur 1 m est à 300 € pour quinze ans et 450 € pour 30 ans. Les tarifs restent les mêmes. Il n'y a pas d'augmentation. Monsieur Stéphane MICHEL rappelle que les tarifs pratiqués sont des tarifs largement dans la moyenne de ceux pratiqués aux alentours, même plutôt en dessous par rapport aux communes environnantes.

Monsieur Stéphane MICHEL indique que de nouvelles prestations ont été ajoutées à la grille existante. Par exemple, il est maintenant proposé une concession au cimetière avec caveau, c'est à dire le réemploi d'un caveau lorsque la concession est échue et que le caveau le permet. Donc on arrive pour une concession cimetière avec caveau à 1 300 € et 1 450 € pour 15 et 30 ans, et pour la concession aux cavurnes avec caveau à 1 150 et 1 300 € pour 15 ans et 30 ans.

Ensuite, la grille présente aussi les tarifs des vacations de police qui correspondent à la pose de scellés par un policier municipal avant une crémation. Il est proposé un tarif unique de 25 € pour la pose de ces scellés. Il est également proposé des tarifs harmonisés sur différentes redevances (superposition, réduction

et réunion de corps, inscription sur stèles lors de dispersion de cendres au jardin des souvenirs) soit un tarif unique à 75 €.

Afin de prendre en compte les nouvelles prestations relatives au domaine funéraire, Monsieur le Maire soumet les nouveaux tarifs des concessions funéraires et autres prestations à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

4- Actualisation des tarifs pour les droits de place, ducasse et occupation du domaine public

Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux finances et aux affaires juridiques, présente la délibération relative aux tarifs pour les droits de place, ducasse et occupation du domaine public. Les tarifs de droit de place pour les marchés, autos tamponneuses, manèges et tout ce qui relève de la mise à disposition d'un terrain pour les forains (cirques...) sont inchangés.

En revanche, un nouveau tarif est proposé pour l'occupation du domaine public qui concerne tout concitoyen. Il s'agit par exemple, de l'occupation du domaine public lors de travaux, avec l'installation d'une benne pour évacuer les gravats ou le montage d'un échafaudage sur un trottoir.

Il est proposé au Conseil municipal une tarification en deux temps. D'une part, un forfait à 15 € pour les cinq premiers jours d'occupation du domaine public et ensuite, à partir du sixième jour, un tarif de 0,75 € par jour et par mètre carré d'occupation sur le domaine public.

Auparavant, il n'y avait pas de forfait et tout était tarifé à la journée. Mais les titres émis étaient de très faible valeur et n'étaient malheureusement pas acquittés. Lorsque la somme est inférieure à 15 €, le Trésor public n'engage pas de procédure pour récupérer l'argent. C'est pourquoi, il est proposé un forfait de 15 € pour les cinq premiers jours à partir de janvier 2024.

Ainsi, un contrôle pourra être réalisé par un agent communal pour mesurer par exemple la longueur de l'échafaudage et calculer le tarif par jour. Le tarif proposé se situe dans la moyenne de ce qui est pratiqué dans les communes environnantes.

Suite aux préconisations de Monsieur le Trésorier principal, Monsieur le Maire soumet l'actualisation des tarifs de la redevance d'occupation du domaine public, droits de place et ducasse à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

5- Signature du contrat cyclable avec la Communauté de communes Pévèle Carembault

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Amandine GOUDARD, Adjointe au développement durable, au cadre de vie et à la mobilité pour présenter la délibération relative au contrat cyclable avec la Communauté de communes.

Madame Amandine GOUDARD rappelle qu'en décembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé un schéma cyclable concernant le territoire de la Pévèle-Carembault qui comprend la commune de Templeuve, afin d'avoir un maillage cyclable attractif pour les cyclistes. A ce titre, un certain nombre de voiries de la commune sont concernées par des améliorations relatives à la mobilité douce.

Ce contrat cyclable permet de régulariser les axes cyclables qui ont déjà été réalisés, rue de l'Hardinière par exemple. L'idée est de pouvoir établir un contrat entre la commune et la Pévèle-Carembault qui concernerait la mise à disposition de plans, la maîtrise d'ouvrage, le financement, la maintenance et l'entretien de ces nouveaux aménagements de voirie.

Dans la continuité du schéma cyclable adopté par la Communauté de communes Pévèle Carembault fin 2020, Monsieur le Maire soumet la signature du contrat cyclable avec la CCPC à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

6- Signature d'une convention de mise à disposition de terrain à la Communauté de communes Pévèle Carembault pour l'installation d'arceaux à vélo

Madame Amandine GOUDARD indique que cette convention de mise à disposition de terrains par la commune de Templeuve pour la mise en place d'arceaux de vélos est également une délibération de régularisation puisque ces arceaux sont déjà installés sur la commune, notamment à la mairie-château et à la salle polyvalente. Ces arceaux sont assez distinctifs, ils sont gris avec le logo de la Pévèle-Carembault.

Monsieur le Maire soumet la signature de la convention de mise à disposition de terrain de la commune à la Communauté de communes Pévèle Carembault pour la mise en place d'arceaux à vélo à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

Monsieur le Maire invite Madame Amandine GOUDARD à faire un point d'actualité à propos d'une toute nouvelle distinction de la commune. Madame Amandine GOUDARD, Adjointe au développement durable, au cadre de vie et à la mobilité, informe que cet après-midi avait lieu la remise des prix des Villes et Villages fleuris remis par le Département du Nord.

La commune a participé à ce concours au mois de juillet. Une délégation départementale avait été reçue à cette occasion pour une visite de l'intégralité des espaces verts de la commune : cimetière, espaces verts, parc du château, parc de d'Anchin.

Le Département du Nord a décerné aujourd'hui à la commune de Templeuve-en-Pévèle le diplôme d'honneur avec la mention très bien pour le dispositif Villes et villages fleuris année 2023. Madame Amandine GOUDARD ajoute qu'il s'agit d'une première étape car l'objectif est de pouvoir atteindre une fleur. Or, il faut prendre le temps de faire les choses correctement et les équipes y travaillent.

Monsieur le Maire remercie et félicite le service Espaces verts qui s'investit beaucoup pour faire en sorte qu'effectivement le cadre de vie soit le plus agréable possible à Templeuve-en-Pévèle.

7- Signature d'une convention pour l'accueil de proximité des Finances publiques sur la commune de Templeuve-en-Pévèle

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de la réorganisation des services des finances publiques, les services qui se situent actuellement au second étage du château Baratte vont migrer assez rapidement vers un nouveau centre des finances publiques qui a été construit à Orchies.

Pour autant, les services des finances publiques souhaitent maintenir une permanence pour le public et les habitants de Templeuve de façon hebdomadaire et sur une demi-journée qui serait le lundi après-midi.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'utilisation d'une salle du château Baratte pour pouvoir accueillir les usagers. Ainsi, un agent des finances publiques sera présent chaque lundi pour accueillir le public sur rendez-vous.

Une plateforme sera mise en place pour la prise de rendez-vous et les services municipaux seront présents pour faciliter cette prise de rendez-vous si besoin.

Madame Daniela MORONVAL, Conseillère municipale, souhaite savoir qui va occuper les locaux à partir du 1^{er} janvier 2024. Monsieur le Maire répond que les finances publiques quittent physiquement les lieux le 1^{er} janvier mais continuent de louer le bâtiment jusqu'au mois de juin pour permettre un déménagement technique progressif. Monsieur le Maire indique qu'une réflexion sur l'optimisation des mètres carrés à Templeuve sera menée.

Dans le cadre de la fermeture par la Direction Régionale des Finances Publiques de l'antenne du Trésor Public située à l'Hôtel de Ville de Templeuve-en-Pévèle, Monsieur le Maire soumet la signature d'une convention pour l'accueil de proximité des Finances publiques à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

8- Suppression de postes au tableau des effectifs au 1er janvier 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle DUPRIEZ, 1^{ère} Adjointe. Madame Joëlle DUPRIEZ rappelle que lors d'un précédent Conseil municipal, il y a eu des créations de postes pour des changements de grade et que les postes occupés doivent correspondre le mieux possible au budget. Il convient donc de supprimer les postes qui sont maintenant inoccupés.

Madame Joëlle DUPRIEZ précise que cette régularisation est passée en Comité Social Territorial et a reçu l'accord des représentants du personnel. Il vous est donc proposé de supprimer :

- un poste de Rédacteur à temps complet
- un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 28/35èmes
- un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 5/35èmes
- un poste d'assistant de conservation à temps complet
- un poste de technicien à temps complet

Madame Daniela MORONVAL demande quelques précisions sur la suppression du poste de Rédacteur à temps complet. Madame Joëlle DUPRIEZ précise qu'il existe d'autres postes de Rédacteur et qu'il s'agit ici d'un poste inoccupé, suite à l'avancement d'un agent au niveau de la filière technique.

Afin de mettre en cohérence le tableau des effectifs avec la situation actuelle des emplois de la commune, Monsieur le Maire soumet la suppression de postes au tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

9- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet au 1^{er} janvier 2024

Madame Joëlle DUPRIEZ informe que la création d'un poste d'adjoint technique concerne le service de restauration scolaire. Madame Joëlle DUPRIEZ rappelle que la politique salariale de la municipalité est de fournir aux agents travaillant à temps partiel dans la restauration scolaire le plus d'heures possible.

Madame Joëlle DUPRIEZ indique que dans ce cas précis un remplaçant saisonnier a effectué des petites missions. Mais vu les besoins du service de restauration scolaire et le calcul des horaires, il a été proposé à cette personne une augmentation de ses horaires. De ce fait le poste de saisonnier est supprimé.

Afin de pérenniser un renfort au niveau de la restauration scolaire, Monsieur le Maire soumet la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 24/35èmes au 1^{er} janvier 2024 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

10- Mise en place d'une « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire »

Madame Joëlle DUPRIEZ, 1^{ère} Adjointe, rappelle qu'une prime de pouvoir d'achat a été mise en place pour les fonctionnaires de l'Etat et pour les fonctionnaires hospitaliers. Dans la fonction territoriale, il n'y a pas d'obligation à verser cette prime.

Le Conseil municipal a souhaité étudier la possibilité de la mettre en place pour les agents de la commune, ce qui a été fait en lien avec Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux finances et aux affaires juridiques. Donc, il est proposé ce soir de créer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle de 100 €, pour tout le monde, quel que soit le grade.

Madame Joëlle DUPRIEZ précise que cette prime est néanmoins soumise à certaines conditions. Il faut entre autres avoir travaillé un certain temps dans le service public. Le percepteur a accepté que les agents puissent recevoir cette prime pour cette fin d'année. Le Comité Social Technique a été réuni ce jour avec les représentants du personnel et les représentants de la mairie.

Madame Daniela MORONVAL, conseillère municipale, demande quel est le pourcentage d'agents de la ville pouvant bénéficier de cette prime étant donné le seuil de revenu annuel de 39 000 € brut. Madame Joëlle DUPRIEZ répond que presque tous les agents vont recevoir cette prime. Monsieur Stéphane MICHEL ajoute que la grande majorité des agents à Templeuve-en-Pévèle gagne moins que 39 000 € brut par an. Donc, hormis quelques postes de direction, tous les agents vont bénéficier de la prime exceptionnelle de 100 € versée en une seule fois.

Suite à la proposition du gouvernement concernant le pouvoir d'achat des agents publics territoriaux, Monsieur le Maire soumet la mise en place d'une « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire » pour les agents de la commune à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

11- Signature d'une convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à l'installation de la gestion technique des bâtiments (GTB)

Monsieur le Maire explique que depuis plusieurs années, la Communauté de communes lance des groupements de commandes sur différentes thématiques dans l'idée de pouvoir bénéficier, grâce à cette mutualisation, de tarifications plus intéressantes pour les communes qui adhèrent.

Il est proposé ce soir d'adhérer à cette convention de groupement de commande pour :

- la passation d'un marché public relatif à l'installation de la gestion technique des bâtiments.
- la passation d'un marché relatif à la protection sociale complémentaire des agents et risques prévoyance
- la passation d'un marché public relatif à la location d'autocars avec chauffeur, utilisés pour les sorties scolaires, la piscine, etc.

Madame Joëlle DUPRIEZ ajoute que Monsieur le Maire en tant que Conseiller communautaire est à l'initiative de ces projets de mutualisation.

Monsieur le Maire soumet la signature de la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à l'installation de la gestion technique des bâtiments à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

12- Signature d'une convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la protection sociale complémentaire des agents, risque prévoyance.

Monsieur le Maire soumet la signature de la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la protection complémentaire des agents, risque prévoyance à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

13- Signature d'une convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la location d'autocars avec chauffeurs.

Monsieur le Maire soumet la signature de la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la location d'autocars avec chauffeurs à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

L'ordre du jour est épuisé.

Monsieur le Maire remercie les services et en particulier Quentin BONNET pour la captation et la diffusion de la séance et Madame Sophie DECOTTIGNIES pour la préparation de ce conseil de fin d'année (sans accompagnement du DGS). Monsieur le Maire souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année et de très agréables festivités de Noël et du Nouvel An dans la belle commune de Templeuve en Pévèle.

Vu, le Maire
Luc MONNET

